

## L'avenir de l'École Nationale Louis Lumière compromis ?

**À** partir de 9 heures, ce jour le lundi 13 février 2023, se tient une journée de mobilisation organisée par les élèves de l'École Louis Lumière. Elle se déroule à la Cité du cinéma où l'École est implantée depuis 2012.

**C**ette action fait suite aux annonces du déménagement de l'École qui résulte de la décision des pouvoirs publics — prise il y a plusieurs années déjà — d'affecter l'ensemble des bâtiments de la Cité du cinéma aux Jeux Olympiques,

l'École devant s'insérer de façon « provisoire » dans un ensemble universitaire dédié aux sciences sociales, ceci supposant une dispersion des locaux d'enseignement, ce qui ne peut que compliquer l'organisation des cours et des travaux.

**Pour ce motif, une pétition a été lancée, accessible à l'adresse suivante :**

<https://chnq.it/mRWD65jHG6>

**L**es étudiants et les professeurs entendent exprimer leur profonde inquiétude quant à l'avenir de l'école qui intégrerait des locaux beaucoup moins spacieux et semble-t-il peu adaptés à l'enseignement professionnel de haut niveau que cette institution dispense depuis sa création en 1926.

**Le Syndicat National des Techniciens et Travailleurs tient à faire part de son soutien** à ces actions dans leur objectif, celui d'obtenir les garanties suivantes des pouvoirs publics :

- quant au fait pour l'École de pouvoir s'installer sur un site unique qui lui soit dédié, et de dimensions suffisantes, configuré et adapté à l'enseignement supérieur professionnel des métiers de l'image et du son qu'elle dispense,
- quant à la préservation de son statut d'école publique,
- quant au maintien de la gratuité de ses formations initiales.

**Le SNTPCT depuis sa fondation est lié indéfectiblement à l'École Louis Lumière.** C'est en effet dans les locaux de l'école, rue de Vaugirard, que s'est tenue son Assemblée Générale constitutive, le 7 mai 1937.

Depuis, nombre d'entre les membres de notre Organisation, notamment issus des branches image et son, ont suivi son cursus, et entendent veiller à ce que soit préservée cette institution qui leur a permis d'exercer leur profession avec la maîtrise, la rigueur et l'inventivité techniques et artistiques que nécessite la production de films cinématographiques et de télévision.

Le Syndicat est demeuré durant des dizaines d'années à ce titre membre de son Conseil d'administration et a toujours œuvré pour que l'École dispose de locaux dédiés, adaptés et pérennes, s'opposant pour cette cause à l'abandon du site de Marne-la-Vallée, pourtant édifié spécialement à cet effet, et dont l'État était propriétaire.

Il tient à rappeler, tandis que ce changement de lieu ne semble pas s'accomplir avec la préparation et la transparence qui devraient présider à cette opération,

**que l'État doit garantir la préservation de cet enseignement professionnel, qui constitue un patrimoine unique, indispensable au maintien d'un corps professionnel de techniciens de l'image et du son de haut niveau, indispensable au maintien de la qualité des films et au rayonnement du Cinéma français.**

Paris, le 13 février 2023

---